

Examen professionnel fédéral de responsable d'équipe dans des institutions sociales et médico-sociales

agogis • Berufsverband Fachperson Betreuung Schweiz • bvsm •
CURAVIVA Schweiz • INSOS Schweiz • Tertianum AG • vahs

Demande de prolongation de la validité des certificats de compétence

Prénom		Nom	
Adresse 1			
Adresse 2			
Pays	CP	Lieu	
Courriel		Téléphone mobile	
Numéro d'assuré / e AVS ¹ (756.xxxx.xxxx.xxx)		Date de naissance	
Année prévue pour la présentation à l'examen			

Je sollicite la prolongation de 24 mois de mes certificats de compétence pour les modules suivants :

- 1 : Compréhension de la direction et comportement en tant que responsable d'équipe
- 2 : Direction d'équipe orientée vers les objectifs
- 3 : Organisation et qualité du travail en équipe
- 4 : Principes du développement d'équipe et de collaboration
- 5 : Planification, réalisation et évaluation des tâches de direction

Joindre les documents suivants :

- a. Copies des certificats de compétence mentionnés ci-dessus
- b. Justificatif d'une expérience de direction d'1 année en tant que responsable d'équipe au niveau BF²
- c. Organigramme, descriptif du poste ou diagramme de fonctions : le document doit clairement stipuler la fonction de direction³

Par ma signature, je confirme accepter les conditions cadres suivantes :

- j'adresse ma demande au secrétariat d'examen ;
- dès réception de ma demande, je reçois une facture conformément au règlement sur les taxes ;
- ma demande n'est examinée qu'après réception de mon paiement ;
- ma demande n'est examinée que si elle est complète et signée ;
- l'examen de la demande nécessite 4 à 6 semaines.

Lieu et date

Signature

Annexes :

- Copies des certificats de compétence mentionnés ci-dessus
- Justificatif d'une expérience de direction d'1 année en tant que responsable d'équipe au niveau BF
- Organigramme ou descriptif du poste stipulant clairement la fonction de direction

¹ Le numéro d'assuré / e AVS permet de classer votre demande sous votre inscription.

² Merci d'utiliser le texte de référence du document « Confirmation d'expérience de direction »

³ Les tâches de direction doivent obligatoirement comporter la direction de personnel. La fonction de formateur / formatrice (d'apprenti / es et / ou de stagiaires) n'est pas reconnue comme expérience de direction.